

10 déc 2015 -11:57

Appartient à [Conseil des ministres du 11 décembre 2015](#)

## Constatation et suivi des infractions routières commises par des étrangers sur le territoire belge

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant la constatation et la poursuite des infractions routières commises par des contrevenants étrangers sur le territoire belge (transposition de la directive européenne 2015/413/UE qui remplace la directive 2011/82/UE).

L'avant-projet répond à deux grands objectifs :

1) Réformer la procédure de constatation des infractions concernant l'identification des conducteurs qui commettent une infraction routière avec un véhicule qui n'est pas immatriculé en Belgique, mais en l'occurrence dans un autre état membre :

La procédure est adaptée afin que la copie du procès-verbal puisse être remplacée par une lettre de notification. Cette lettre doit être établie dans la même langue que le certificat d'immatriculation du contrevenant étranger et doit entre autres clairement indiquer l'infraction routière commise.

2) Apporter des modifications nécessaires à la loi sur la création de la Banque-Carrefour des Véhicules afin que les différents Etats membres, et plus précisément leur point de contact national, puissent consulter les fichiers d'immatriculation pour procéder à l'identification des conducteurs belges qui auraient commis une infraction routière sur leur territoire :

Chaque état membre doit prévoir un tel accès. La Direction pour l'Immatriculation des Véhicules (DIV) est désignée comme point de contact belge.

L'avant-projet de loi peut-être soumis à la signature du Roi en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

*Avant-projet de loi modifiant la loi relative à la police de la circulation routière, coordonnée le 16 mars 1968, et la loi du 19 mai 2010 portant création de la Banque-Carrefour Véhicules*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice  
Boulevard de Waterloo 115  
1000 Bruxelles  
Belgique

Service de presse de Jacqueline Galant, ministre de la Mobilité, chargée de Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer belges  
Avenue des Arts 7 (4ième étage)  
1210 Bruxelles  
Belgique